



Port de Montréal

Port of Montreal

Administration portuaire de Montréal

Édifice du port de Montréal
Cité du Havre, Aile no 1
Montréal (Québec)
H3C 3R5

Téléphone: (514) 283-7011

Montreal Port Authority

Port of Montreal Building
Cité du Havre, Wing No. 1
Montreal, Quebec
H3C 3R5

Telephone: (514) 283-7011

Le 6 juillet 2004

July 6, 2004

LETTRE CIRCULAIRE 2004-06

CIRCULAR LETTER 2004-06

**Objet : Arrivées et départs des navires
dans le port de Montréal**

**Subject: Vessel arrivals and departures
in the Port of Montreal**

Avec la mise en place du Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (ISPS) et en accord avec les règlements d'exploitation de l'Administration portuaire de Montréal, il est impératif que tous les armateurs canadiens de navires, de bateaux d'excursion, de barges et de remorqueurs, ainsi que les représentants des armateurs de navires étrangers (agents), s'assurent que la capitainerie du port de Montréal reçoive un avis d'arrivée au moins 24 heures avant l'arrivée d'un navire dans les limites du port.

With the implementation of the International Ship and Port Facility Security Code (ISPS) and in accordance with Montreal Port Authority operating regulations, all owners of Canadian vessels, excursion boats, barges and tugs, as well as foreign shipowner representatives (agents), must ensure that the Harbour Master's Office receives a pre-arrival notification at least 24 hours prior to the arrival of a vessel within Port of Montreal limits.

Une copie du formulaire ci-joint est disponible sur notre site Web au

http://www.port-montreal.com/pdf/54avis_fr.pdf

et un fichier Word est également disponible sur demande. Ce formulaire doit inclure le logo et l'adresse de l'armateur ou de l'opérateur du navire à l'endroit indiqué.

A copy of the enclosed form is available on our website at

http://www.port-montreal.com/pdf/54avis_en.pdf

and a Word file is also available upon request. This form must include, where indicated, the logo and address of the owner or operator of the ship.

De plus, en conformité avec le Code ISPS, les informations suivantes doivent être ajoutées au champ no 36 (Remarques) pour les navires ayant effectué ou devant effectuer un voyage international (É.-U. inclus) :

- Le niveau de sûreté MARSEC du navire;
- Le nom de l'agent de sûreté du navire (SSO);
- Son numéro de contact 24 heures.

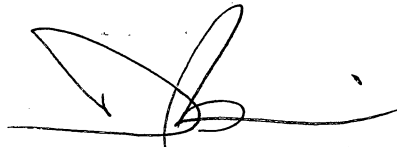
Prenez note qu'en l'absence de l'avis d'arrivée, il est possible, pour des raisons de sûreté portuaire, que le navire, la barge ou le remorqueur soit retardé, assigné à un mouillage ou à un poste à quai d'attente.

Furthermore, in conformity with the ISPS Code, the following information must be added to field #36 (Remarks) for vessels having completed or planning an international voyage (U.S. included):

- Ship's MARSEC level;
- Ship Safety Officer's name (SSO);
- His 24-hour contact number.

Please be advised that if the pre-arrival notification is not received, it is possible, for port security reasons, that the ship, excursion boat, barge or tug will be delayed or assigned to anchorage or a lay-up berth.

Le vice-président, opérations, et capitaine de port, par intérim,



Daniel Beaubien

Acting Vice-President, Operations, and Harbour Master

SR/FB/MT/lj/jb

Canada